

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	21
En exercice	21
Présent	21
Votant	21

Date de convocation : 24/04/2026

Election des vice-présidents

Délibération n°22-2026

Séance du 6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mai le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Yves MONNIER, Patrick GAUTHIER, Samuel BARON, Agnès MARGIRIER, Renaud DUMAS, Nobert COQUERAY, Philippe COUX, Marie-Hélène BONNET, Thierry BUISSON, François ORLOWSKI, François FAURE, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, David BOUVIER, Galia WEISS, Jean-Rémi FROGET, Alain MOUTY, Eric ZIMNY, Françoise REBATTET, Ludovic LACROIX, Vincent GRANDOL

Excusés et absents :

Pouvoirs :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10.
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35.

Il est exposé ceci :

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil syndical

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Election du premier Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

M. François ORLOWSKI, délégué du Grand-Serre, et M. Patrice REBOULLET présentent leur candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	21
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

A obtenu :

M. François ORLOWSKI: 8 voix

M. Patrice REBOULET : 12 voix

M. Patrice REBOULET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier Vice-Président et est immédiatement installé

Election du deuxième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

M. Samuel BARON, délégué d'ANNEYRON, présente sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants 21

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de bulletins blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 21

Majorité absolue 11

A obtenu : M. Samuel BARON: 21 voix

M. Samuel BARON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Vice-Président et est immédiatement installé

Election du troisième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

M. Ludovic LACROIX, délégué de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, présente sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants 21

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de bulletins blancs 2

Nombre de suffrages exprimés 19

Majorité absolue 11

A obtenu : M. Ludovic LACROIX: 19 voix

M. M. Ludovic LACROIX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième Vice-Président et est immédiatement installé

Election du quatrième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

M. Gilles MORGUE, délégué de MANTHES, présente sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants 21

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de bulletins blancs 1

Nombre de suffrages exprimés 20

Majorité absolue 11

A obtenu : Gilles MORGUE : 20 voix

Gilles MORGUE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé quatrième Vice-Président et est immédiatement installé

Election du cinquième Vice-Président :

Premier tour de scrutin :

M. Patrick GAUTHIER, délégué d'Andancette, présente sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants 21

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1

Nombre de bulletins blancs 3

Nombre de suffrages exprimés 17

Majorité absolue 11

A obtenu : Patrick GAUTHIER : 17 voix

Patrick GAUTHIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé cinquième Vice-Président et est immédiatement installé

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER



